



PRÉFET DE LA REGION ILE-DE-FRANCE

DRIEE Ile-de-France
Département de la Seine-Saint-Denis
21 rue des Archives
93011 Créteil Cedex

COPIE

Direction régionale et interdépartementale de
l'environnement et de l'énergie d'Ile-de-France

Créteil, le 30 avril 2013

Unité territoriale du Val-de-Marne

Affaire suivie par : Claire TRONEL
claire.tronel@developpement-durable.gouv.fr
Tél. : 01 49 80 26 06 – Fax : 01 49 80 26 77

Référence : DRIEE-IF/UT94/2013/CT/CT/344

Affaire : DDAE nouvelle activité
S3IC : 74-6040
Dossier préfectoral n° 2011/0132 94.36.476

AVIS DE L'AUTORITE ENVIRONNEMENTALE

OBJET : Demande d'autorisation d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement

PÉTITIONNAIRE : AIR LIQUIDE ENGINEERING

COMMUNE(S) : Vitry-sur-Seine

REFERENCE : Demande d'autorisation d'exploiter en révision 2 du 24/04/2013



Certificat A1607
Champ de certification
disponible sur demande

1 PRÉSENTATION DU DEMANDEUR, DE SON PROJET ET DU CONTEXTE DE LA DEMANDE

1.1 Présentation

• Contexte de la demande

Air Liquide est le leader mondial des gaz pour l'industrie, la santé et l'environnement. Il est présent dans 80 pays et compte 46 200 collaborateurs.

Le site implanté au 4 rue des fusillés à Vitry appartient à la branche Global E&C Solutions du groupe Air Liquide. La branche E&C Solutions est spécialisée dans la conception et la construction d'unités à la pointe de la technologie.

Le site E&C Cryogenics Standard Plant de Vitry-sur-Seine est un pôle d'ingénierie où sont conçues et testées une gamme d'unités de production de gaz pour les filiales du groupe Air Liquide et pour les clients tiers.

Le site est localisé sur la zone industrielle Salvador Allende de Vitry-sur-Seine, sur un terrain d'environ 1,6 hectare, entièrement clôturé. Il compte un unique bâtiment (total d'environ 5600 m²) regroupant les bureaux et l'atelier (environ 4200 m²) et un hangar non clos.

Actuellement, le site a principalement des activités tertiaires (études et ingénierie). Les activités industrielles sont limitées avec une plateforme d'essai aux tests de fonctionnement des appareils de distillation de l'air et un atelier pour réception, stockage de matériel, test de certains équipements et opérations de maintenance.

L'établissement fonctionne en journée, 5 jours par semaine

Les salariés du site sont environ une centaine.

• Activité projetée

Le projet, appelé projet ALPHA, consiste à réinvestir le site industriel de Vitry-sur-Seine pour y développer un atelier pilote de fabrication d'échangeurs en aluminium brasé. Il sera implanté à l'intérieur du bâtiment unique existant. Un bâtiment administratif d'environ 370 m² d'emprise au sol, sur 2 niveaux, sera également construit sur le site.

Les nouvelles activités permettront de produire des échangeurs en aluminium brasé : l'échangeur en aluminium brasé est constitué de couches d'ondes permettant le transfert de chaleur. Chaque couche est isolée du circuit voisin par une tôle séparatrice et encadrée par des barres. Aux extrémités de l'échangeur, chaque circuit est collecté par un ou plusieurs orifices d'entrée et sorties des fluides.

Les principales étapes du procédé de fabrication sont les suivantes :

- Approvisionnement et réception matières premières : bobines, tôles et barres
- Usinage / Formage : découpe des barres, formage des ondes par presse
- Dégraissage : les barres et ondes sont dégraissées dans une machine sous vide entièrement hermétique utilisant du perchloréthylène (*installation donnant lieu à la demande d'autorisation*)
- Empilage : l'empilage des tapis d'ondes et des barres se fait manuellement
- Mise au four de brasage : les matrices empilées sont placées dans le four de brasage pour être assemblées
- Soudage des têtes : les têtes en aluminium sont soudées manuellement sur la matrice
- Tests non destructifs par ressuage
- Epreuves de résistance hydraulique : effectuées avec de l'eau de ville
- Mise en étuve de séchage : séchage des échangeurs dans une étuve fonctionnant au gaz naturel
- Tests d'étanchéité pneumatique : réalisé à l'air sous pression
- Soudage de tuyauteries
- Tests non destructifs
- Préparation pour expédition

L'activité pourrait à terme nécessiter 30 à 50 personnes supplémentaires dont 20 personnes supplémentaires dès 2014.

L'établissement fonctionnera principalement en journée, 5 jours par semaine. Une organisation en équipe pourrait être nécessaire suivant le type d'activités et conformément au code du travail, aux conventions et aux règles internes du site.

• Capacités techniques et financières

Le site de Vitry-sur-Seine appartient au groupe Air Liquide qui dispose de solides capacités techniques et financières. Quelques chiffres permettent de l'expliciter :

- Chiffre d'Affaire du Groupe Air Liquide : 14,5 milliards € en 2011
- Résultats net du Groupe Air Liquide : 1,5 milliards d'euros en 2011
- Nombre de salariés du Groupe Air Liquide : environ 46 200 collaborateurs

Le projet de Vitry-sur-Seine présente un investissement de l'ordre de 16 M€.

En outre, le pétitionnaire a obligation de constituer des garanties financières dont le montant est estimé à 77 489 €. Cette garantie financière devra être constituée pour le démarrage des installations. Cette estimation des garanties financières doit être remise à jour tous les 5 ans.

1.2 Description de l'environnement du projet

• Usage de sols

Le site est implanté dans la zone industrielle Salvador Allende de Vitry-sur-Seine. La justification de la compatibilité du projet avec l'usage des sols s'appuie sur Plan Local d'Urbanisme (PLU) adopté le 17 mai 2006. Le site est situé dans la zone UF. Cette zone est dédiée aux activités économiques de tous ordres (industrie, bureaux, laboratoires, artisanat, services, commerce...). Elle comprend également le domaine du port autonome et la partie du domaine ferroviaire qui a pour vocation l'accueil des installations nécessaires à l'exploitation du réseau ferroviaire. Le site se situe plus particulièrement sur la zone UFbi (zone d'activités des bords de Seine).

• Zones particulières

Aucune zone naturelle sensible de type Zone Importante de Conservation des Oiseaux (ZICO), Zone de Protection Spéciale (ZPS), réserve naturelle ou zone NATURA 2000 n'est recensée à proximité du site. Le site est situé à 2,3 km des deux Zones Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF) que comptent la commune de Vitry-sur-Seine.

Le site est implanté à moins de 100 m de la Seine.

La station d'eau potable la plus proche en amont hydraulique du site est située à environ 2 km au Nord.

• Environnement du site

Les premières habitations se trouvent à environ 300 m des limites du site, de l'autre côté de la Seine, sur la commune d'Alfortville.

Etant situé dans une zone industrielle, le site est entouré de différents types d'entreprises dont CPCU au Nord et Nord-Ouest, ALDES au Nord et Nord-Est et EDF au Sud.

De nombreux équipements recevant du public (ERP) sont présents sur les communes de Vitry-sur-Seine et Alfortville. L'ERP le plus proche des limites du site est la brasserie « Le Nomade's Land », à 115 m au Nord-Est du site.

• Infrastructures

L'accès au site se fait par la rue des fusillés qui relie la D152 (quai Jules Guesde), à environ 40 m à l'Est et la D274 (Avenue du Groupe Manouchian / Rue Léon Geffroy), à environ 800 m à l'Ouest. La zone industrielle sur laquelle est implanté le site est située à environ 2 km au Nord de l'échangeur de Vitry-sur-Seine de l'autoroute A86.

On peut également noter la présence de la piste cyclable qui longe la Seine à l'Est du site, à 60 m des limites du site.

La voie ferrée la plus proche passe à environ 800 m à l'Ouest du site relie la Gare d'Austerlitz et Juvisy-sur-Orge. Elle est également utilisée pour le passage du RER C.

De plus, le site est implanté à proximité de la Seine qui est utilisée pour la navigation commerciale et de plaisance.

1.3 Implantation

• Localisation

Le site de la société Air Liquide, d'une surface de 1,64 ha, se trouve à l'Est de la commune de Vitry-sur-Seine, sur la zone industrielle Salvador Allende.

Le projet sera implanté dans le bâtiment existant d'environ 5600 m² déjà présent sur le site d'Air Liquide.

• Environnement naturel

L'altitude moyenne du site est d'environ 35 mètres NGF.

Deux masses d'eaux souterraines sont présentes au droit du site :

- La masse d'eau « Tertiaire du Mantois à l'Hurepoix » formée d'un multicouche d'entités aquifères composées de plusieurs niveaux semi-perméables et perméables plus ou moins interconnectés,
- La masse d'eau « Albién-Néocomien captif » formée de deux aquifères en communication hydraulique, séparés par des argiles aptiennes.

Le site est en zone inondable telle que définie dans le plan de prévention du risque inondation (PPRI) approuvé le 12 novembre 2007.

Le site est implanté sur des alluvions récentes.

La localisation du site en zone industrielle confère au site un intérêt écologique limité. Le terrain ne présente ni faune ni flore remarquable. Les espèces rencontrées sont communes.

- Environnement anthropique

Le site est implanté à Vitry-sur-Seine qui compte 85 380 habitants (2009). Les habitations les plus proches sont situées à environ 300 m des limites du site.

Le site est implanté sur la zone industrielle Salvador Allende. Il est entouré de différents types d'entreprises dont CPCU au Nord et Nord-Ouest, ALDES au Nord et Nord-Est et EDF au Sud.

L'équipement recevant du public (ERP) le plus proche des limites du site est la brasserie « Le Nomade's Land », à 115 m au Nord-Est du site.

Le site est proche de 2 routes départementales et à 2 km de l'autoroute A86.

La voie ferrée la plus proche passe à environ 800 m à l'Ouest du site.

Une piste cyclable longe la Seine à l'Est du site, à 60 m des limites du site.

Le site n'est pas compris dans le rayon de protection de 500 m lié à un monument historique.

- Motivation pour le choix du site

Ce projet a pour but, pour Air Liquide, de mieux maîtriser une technologie ayant un fort impact sur les performances des procédés Air Liquide, ce qui permettra d'améliorer la compétitivité des offres et de développer de nouveaux marchés. Il permet de réintroduire une activité industrielle sur le site de la rue des Fusillés.

Le site de Vitry a été choisi en raison de :

- Sa proximité avec les bases technologiques Air Liquide :
 - o Synergies avec les activités de fabrication des colonnes (DFV), situées Quai Jules Guesde à Vitry sur Seine (94)
 - o Centre d'ingénierie et conception de Champigny sur Marne (94)
 - o Centre de Recherche et Développement des Loges en Josas (78)
- La volonté de maîtriser la propriété intellectuelle
- De la disponibilité des infrastructures sur le site : présence d'un atelier pouvant accueillir les machines.

1.4 Nature et volume des activités

Les installations projetées relèvent du régime de l'autorisation prévue à l'article L 512-1 du Code de l'environnement, au titre des rubriques listées dans le tableau ci-dessous.

| Rubriques | Désignation de la rubrique | Volume de l'activité au terme du projet | Régime de classement et rayon d'affichage |
|------------|--|---|---|
| 2564 1. | Nettoyage, dégraissage, décapage de surfaces (métaux, matières plastiques, etc.) par des procédés utilisant des liquides organohalogénés ou des solvants organiques (1). Le volume des cuves de traitement étant : 1. supérieur à 1 500 l | La capacité de la machine à dégraisser en terme de stockage de solvant est de : Volume total : 11 000 L | Autorisation (1 km) |

(1) : Solvant organique : tout composé organique volatil (composé organique ayant une pression de vapeur de 0,01 kPa ou plus à une température de 293,15 K ou ayant une volatilité correspondante dans des conditions d'utilisation particulières), utilisé seul ou en association avec d'autres agents, sans subir de modification chimique, pour dissoudre des matières premières, des produits ou des déchets, ou utilisé comme agent de nettoyage pour dissoudre des salissures, ou comme dissolvant, dispersant, correcteur de viscosité, correcteur de tension superficielle, plastifiant ou agent protecteur.

2 ÉTUDE D'IMPACT

2.1 Analyse de l'état initial du site et de son environnement

Le site se trouve dans une zone d'activité, qui ne comporte pas de zone particulière remarquable (ZNIEFF, ZICO, NATURA 2000...).

Le site est en zone inondable par débordement (crue).

La commune de Vitry-sur-Seine est concernée par des risques d'affaissements ou d'effondrements de terrains (le plan de prévention est en cours d'élaboration), mais aucun événement n'a été recensé sur le site.

Le site n'est pas visé par des servitudes.

Les terrains sur lesquels le site est implanté sont référencés comme site pollué avec surveillance et/ou restriction d'usage par la base de données BASOL (base de données sur les sites et sols pollués ou potentiellement pollués appelant une action des pouvoirs publics à titre préventif ou curatif). Ils ont été occupés par différentes sociétés avant le rachat par Air Liquide. Une étude des sols a mis en évidence des sources de pollution, ce qui a conduit à imposer à Air Liquide une surveillance semestrielle de la qualité des eaux souterraines par arrêté préfectoral n°2007/882 du 28/02/2007.

L'état initial de la qualité des eaux et de la qualité de l'air est fourni par le pétitionnaire en s'appuyant sur des données mesurées par des organismes reconnus.

La fréquentation moyenne du réseau départemental est de 15 200 véhicules/jour.

La description de l'état initial du site est complète et les informations appropriées. On y trouve toutes les rubriques nécessaires à une bonne présentation de l'environnement géographique, naturel et anthropique, ce qui permet de situer le projet dans son contexte.

2.2 Évaluation des impacts

• Impact sur l'eau

Actuellement, le site ne compte quasiment aucune activité, seuls des bureaux sont occupés. Ainsi la consommation actuelle est composée très majoritairement d'eau sanitaire avec une valeur moyenne d'environ 500 m³/an, eau qui est rejetée dans le réseau d'eaux usées.

La nouvelle installation consommera de l'eau issue du réseau eau potable principalement pour les tests hydrauliques réalisés sur les échangeurs, environ 1 000 m³/an ; ces eaux industrielles pourront être rejetées dans le réseau d'eau pluviale sous réserve de l'accord du gestionnaire. Le pétitionnaire indique que les eaux industrielles issues des tests hydrauliques ne seront pas souillées. En effet, pour répondre aux exigences de propreté liées à la Compatibilité Oxygène des échangeurs, le procédé de fabrication doit garantir que les équipements fabriqués ne contiennent aucune particule de graisse ou métallique. Air Liquide procédera à des analyses de ces eaux à la mise en service de l'installation afin de s'assurer qu'elles ne sont pas souillées.

Une légère augmentation de la consommation d'eau potable est également attendue du fait de la croissance potentielle des effectifs du site, soit une consommation supplémentaire estimée à environ 300 m³/an. Ces eaux seront rejetées dans le réseau d'eaux usées.

L'estimation globale de la consommation est de l'ordre de 1 800 m³/an au total, soit une augmentation de 260 %.

Le volume d'eaux pluviales reste inchangé et de l'ordre de 9 000 m³/an. Les eaux pluviales de ruissellement des voiries sont et resteront traitées par 2 séparateurs d'hydrocarbures.

Les eaux usées se rejettent dans le réseau départemental unitaire TR81448. Les eaux pluviales se rejettent dans le réseau d'eaux pluviales communal de la rue des Fusillés qui se déverse ensuite dans l'ouvrage départemental unitaire TR81448.

Le pétitionnaire indique l'augmentation des volumes d'eau rejetés n'aura pas d'impact sur la station de traitement des eaux usées, capable de traiter de gros volumes d'eau.

• Impact sur les sols

Toutes les activités ont lieu à l'intérieur des bâtiments dont les revêtements sont étanches.

Les pollutions accidentelles peuvent théoriquement provenir d'épandage de liquides au niveau des sols.

Les liquides potentiellement polluants présents sur le site sont : les huiles neuves et usagées pour les machines tournantes et presses (10 à 12 fûts d'huiles, de 200 litres, pourront être stockés), le perchlorethylène de la machine de dégraissage (environ 11 m³), un fût de perchlorethylène pour faire l'appoint de la machine à dégraisser (200 litres), 8 à 10 fûts d'huiles (de 200 litres) souillées issues de la machine à dégraisser et pouvant contenir jusqu'à 5%

maximum de perchlorethylène, un conteneur de 1 m³ maximum d'eau de récupération de la machine à dégraisser, pouvant contenir 5% maximum de perchlorethylène.

L'ensemble de ces liquides sera contenu dans des fûts sécurisés et systématiquement sur rétention.

Le pétitionnaire indique qu'un système sera mis en place pour permettre l'obturation des réseaux eaux pluviales et eaux usées du site couplé à une procédure d'urgence. Il précise que tout épandage de produit liquide pouvant se retrouver dans les réseaux pourra être très rapidement confiné sur le site, notamment grâce à la présence d'une cave sous l'atelier d'un volume de plus de 500 m³.

- Impact sur la qualité de l'air

Les futurs rejets atmosphériques concerneront principalement les fumées issues de la combustion du gaz naturel (utilisation pour le chauffage des locaux –chaudière et radiants- et dans une moindre mesure pour l'étuve de séchage des échangeurs). Ils seront supérieurs aux rejets actuels du fait de l'augmentation de l'activité.

La machine à dégraisser pourra émettre de faibles quantités de vapeurs de perchloréthylène, émission de COV. L'émission se fera par une cheminée en toiture du bâtiment principal au niveau de l'atelier, cheminée d'une hauteur de 10 m, d'un diamètre DN100 et d'un débit de 450 m³/h.

Le pétitionnaire indique que l'émission annuelle de COV, pour une utilisation de la machine 16 h/j et 220 j/an, sera de 31,7 kg/an. Il indique que, dans tous les cas, la concentration en perchloréthylène en sortie de traitement sera inférieure à 20 mg/m³. L'estimation majorante des rejets de perchloréthylène effectuée par Air Liquide montre que moins de 9 g/h de perchloréthylène pourraient être émis.

Le pétitionnaire indique ces vapeurs seront traitées par double système de condensation et double système de traitement sur charbon actif. Les concentrations en sortie de traitement seront continuellement analysées, enregistrées et alarmées.

- Impact sur la santé

Les rejets atmosphériques

Les effets sur la santé des émissions atmosphériques ont été étudiés, conformément aux guides méthodologiques INRS et INVS. Les substances rejetées par le pétitionnaire sont les NOx et le perchloréthylène de la machine à dégraisser.

En l'état actuel des connaissances scientifiques et sur base des hypothèses effectuées, le pétitionnaire conclut qu'il n'y a pas de risque sanitaire significatif lié aux rejets atmosphériques du site.

Avis de l'ARS du 11 avril 2013

L'ARS indique qu'après étude des éléments mis à sa disposition, le projet n'est pas de nature à engendrer des risques sanitaires pour les populations à proximité et qu'elle émet un avis favorable. Cependant, elle recommande la réalisation d'une campagne de mesure des émissions de poussières produites pendant les activités de soudage après la réalisation du projet et pendant la période d'activité.

- Impact sur les déchets

Actuellement, le site ne compte que des activités de bureaux. Les déchets ne sont générés qu'en faibles quantités et correspondent à des ordures ménagères, du papier ou des cartons.

La future activité du site sera génératrice des déchets dangereux (DD) suivants :

| Déchets | Quantités |
|---|---------------------------------------|
| Huile (issue de la machine à dégraisser), contaminée en perchloréthylène (maxi 5%) | ~ 5 500 litres/an (~ 4 200 kg) |
| Huile issue des presses de formage et de découpe (non contaminée en perchloréthylène) | ~ 800 litres / an |
| Eau contaminée en perchloréthylène (maxi 5%) | ~ 1 000 litres/an |
| Perchloréthylène (vidange de la machine à dégraisser) | 11 000 litres tous les 2/3 ans |
| Emballages vides souillés ayant contenu du perchloréthylène | 2 fûts / an (fûts sécurisés protégés) |
| Filtres à charbon actif | Changement tous 3 à 4 ans |

Le site générera des déchets industriels banals (DIB) : ordures ménagères, ainsi que des papiers, cartons (environ 8 tonnes /an) et bobines de bois non souillés (environ 50 tonnes/an).

Les déchets seront traités conformément à la réglementation en vigueur (registre des déchets, bordereaux de suivi) et seront traités via une société spécialisée. Les déchets pouvant éventuellement être revalorisés seront identifiés

après étude et envoyés à des sociétés spécialisées. Tous les déchets seront traités dans des filières dûment agréées.

Des chutes de morceau d'aluminium (copeaux, petites pièces de découpe), considérés comme inertes vis-à-vis d'une pollution de sol, peuvent également se trouver sur le site. La quantité estimative générée est de 25 tonnes par an. Ces déchets seront stockés dans des bennes et récupérés périodiquement par une société de recyclage des métaux.

- Impact sur le bruit

Une étude acoustique a été réalisée sur le site Air Liquide, permettant de définir l'état initial et de modéliser les nuisances sonores futures. Les modélisations réalisées dans le cadre de l'étude acoustique fournie dans le dossier permettent au pétitionnaire d'estimer les futurs niveaux de bruit du site. Le pétitionnaire conclut que la gêne auditive occasionnée par le site sur les populations riveraines est jugée négligeable. Air Liquide devra réaliser une nouvelle étude acoustique à la mise en service des installations permettant de s'assurer qu'elle ne dépasse par les valeurs réglementaires qui lui seront imposées dans l'arrêté préfectoral d'autorisation.

- Impact sur le trafic

Le trafic actuel sur le site est uniquement composé des véhicules légers du personnel et quelques camionnettes de livraisons (colis, ...). L'activité future entraînera la création d'une circulation de poids lourds estimée à 5 poids lourds par jour par le pétitionnaire. Au vu de la densité du trafic sur les axes proches (en moyenne 15 200 véhicules/jour), le pétitionnaire conclut que la nouvelle activité du site aura un impact négligeable sur les voies routières proches.

- Effets cumulés avec d'autres projets connus

Un projet ayant fait l'objet d'un avis de l'autorité environnementale concerne la société STEF-TFE situé à environ 600 m au Nord-Ouest du site Air Liquide. Le pétitionnaire indique qu'aucun cumul d'impact n'a été identifié.

Compte tenu des enjeux recensés, le dossier présente une bonne analyse des impacts du projet sur les différentes composantes environnementales. Les impacts sont bien identifiés et correctement traités. Les incidences directes, indirectes, permanentes ou temporaires du projet sur l'environnement sont correctement considérées.

2.3 Mesures d'évitement prises par le pétitionnaire pour préserver l'environnement du site

Parmi les mesures d'évitement et d'application des meilleures technologies disponibles MTD, on peut noter :

- la désignation sur site d'un responsable de la sécurité et de l'environnement ;
- la technologie retenue pour le dégraissage des équipements incluant un système de régénération du solvant permet de limiter la consommation et la quantité de déchets en perchloréthylène ;
- le système de traitement des émissions de la machine à dégraisser (premier étage de charbon actif, second étage de charbon actif et un détecteur 4 canaux mesurant la concentration en perchloréthylène). Ce système de filtration primaire sur charbon actif en sortie de machine à dégraisser est composé de 2 filtres en parallèle fonctionnant alternativement. Ainsi, une phase de désorption d'un filtre est prévue ; le perchlorethylène désorbé est alors récupéré dans le cycle de la machine à dégraisser ;
- la formation des opérateurs de la machine à dégraisser (risques associés, mesures d'entretien et d'urgence...) ;
- les équipements de protection permettant de prévenir les fuites de produits tels les fûts sécurisés, bacs de rétention, absorbants...

Pour le projet, l'investissement global est de l'ordre de 16 M€, dont environ les deux tiers en matériels et équipements et le dernier tiers en ingénierie. Une partie de cet investissement concerne la sécurité et la protection de l'environnement. Le pétitionnaire indique que l'investissement direct en matière de sécurité et environnement peut être estimé à environ 250 k€ et que les équipements choisis intègrent déjà les technologies en matière de sécurité et environnement (traitement des émissions de perchloréthylène ou le bac de rétention intégrée à la machine à dégraisser par exemple).

Au vu des impacts réels ou potentiels identifiés, l'étude présente de manière suffisante les mesures pour supprimer, réduire et compenser les incidences du projet. Ces mesures sont cohérentes avec l'analyse de l'environnement et les effets potentiels du projet.

3 ÉTUDE DES DANGERS

3.1 Identification et caractérisation des potentiels de dangers et de leurs conséquences

Les principaux potentiels de dangers sont :

- Épandage d'un fût / GRV de perchloréthylène
- Épandage de perchloréthylène au niveau de la machine à dégraisser
- Explosion de gaz naturel dans la zone atelier
- Explosion de gaz naturel en chaufferie
- Incendie au niveau de la machine à dégraisser
- Incendie de la zone combustible
- Incendie dans le bâtiment principal

Les potentiels de dangers des installations existantes et futures sont identifiés et caractérisés. L'analyse de l'accidentologie a été menée à partir du retour d'expérience interne de l'exploitant sur son site ainsi que du recensement des accidents similaires survenus sur d'autres installations exerçant la même activité.

Après mesures d'amélioration, les phénomènes dangereux retenus pour une analyse détaillée ont été :

PhD 1c : épandage machine à dégraisser

PhD 2a : explosion Gaz Atelier

PhD 3a : incendie machine à dégraisser (fumées)

PhD 3b : incendie zone combustibles

PhD 3c : incendie bâtiment principal

Après étude, le pétitionnaire indique les PhD 1c, 3a et 3b ne sont pas classés (pas d'effets en dehors du site).

Après améliorations, les seuls phénomènes dangereux retenus susceptibles d'avoir des effets à l'extérieur du site sont :

- PhD 2a : Explosion de gaz dans l'atelier, suite à une fuite sur la ligne gaz alimentant les radiants
- PhD 3c : Incendie du bâtiment principal

Grâce aux améliorations mises en place, aucun phénomène dangereux n'est placé dans des zones de mesures de maîtrise des risques. Tous les phénomènes dangereux étudiés sont donc acceptables.

L'étude de dangers présente une justification du choix des méthodes retenues pour caractériser et analyser les phénomènes dangereux. L'analyse des dangers et de leurs conséquences est en relation avec l'importance des risques engendrés par l'installation, compte tenu de son environnement et de la vulnérabilité des intérêts mentionnés aux articles L. 211-1 et L. 511-1 du code de l'environnement.

3.2 Réduction du risque

Une démarche de réduction des risques a été menée à bien. Le pétitionnaire a proposé des mesures de prévention et de protection permettant de réduire la probabilité d'occurrence des phénomènes dangereux identifiés et/ou d'en limiter les distances d'effet, en particulier grâce à :

- la lutte contre les déversements accidentels :
 - mise sur rétention de l'ensemble des liquides potentiellement polluant détenus sur le site, la machine de dégraissage intégrant une rétention,
 - cave de l'atelier entièrement étanche et cuvelée d'un volume supérieur à 500 m³ pouvant servir de rétention en cas de déverse accidentel et de rétention de eaux incendie,
 - obturation des réseaux d'eaux pluviales et usées,
 - utilisation de fûts sécurisés,
 - manipulation de fûts de perchloréthylène (PCE) uniquement dans l'atelier,
- la lutte contre l'incendie :
 - extincteurs et RIA,
 - organisation interne de lutte contre l'incendie,
- la prévention et détection d'un rejet atmosphérique de PCE :
 - capteur de température sur la machine de dégraissage au PCE,
 - mesure de la concentration en PCE (2 analyseurs dans la machine, 1 au poste de travail et un en sortie de cheminée).

Le pétitionnaire a proposé les mesures de prévention et de protection permettant de réduire la probabilité d'occurrence du phénomène dangereux et/ou limiter les distances d'effet du phénomène dangereux par la mise en œuvre de mesures de maîtrise des risques.

4 RÉSUMÉ NON-TECHNIQUE

Le dossier comprend un résumé non-technique qui présente les activités et le projet et synthétise l'étude d'impact avec volet sanitaire et l'étude de dangers. Ce résumé fait apparaître clairement les enjeux, les impacts de l'installation sur l'environnement et les mesures mises en œuvre pour les limiter.

5 CONCLUSION

Au vu de l'analyse menée par le pétitionnaire dans son dossier de demande d'autorisation d'exploiter, en particulier au travers de l'étude d'impact et de l'étude de dangers, l'autorité environnementale considère que :

- l'examen des effets du projet sur l'environnement,
- la justification du projet quant à la prise en compte des objectifs de protection de l'environnement,
- la définition des mesures de suppression et de réduction des incidences du projet sur l'environnement,

sont représentatifs du projet et en relation avec l'importance des risques engendrés par le projet.

Pour le Préfet de la région Ile-de-France et par délégation,
pour le directeur régional et interdépartemental
de l'environnement et de l'énergie empêché,
Le chef de l'unité territoriale du Val-de-Marne


Jean-Marie CHABANE

